

Chambre Info

Le mag de
la Chambre
d'agriculture
de l'Hérault

N°87

JUIN
2024



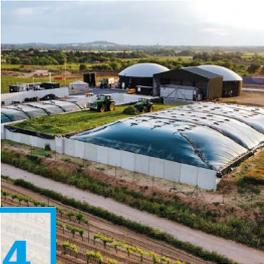
100 ans
ensemble

OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR!

GRAND ANGLE :
LES CHAMBRES
D'AGRICULTURE ONT
100 ANS

SOMMAIRE

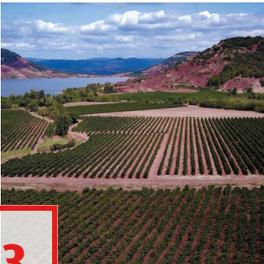
04



04 | ÉVÈNEMENTS

Innov'Action : La méthanisation, facteur de valorisation de l'exploitation agricole

13



06 | ACTUALITÉS FILIÈRES

- Les couverts végétaux pour préserver les sols
- Groupe d'Action Territorial - GAT Elevage
- Adaptation du vignoble à la sécheresse

18



08 | ACTUALITÉS DANS LES TERRITOIRES

- Dégâts de lapin : une situation critique
- La LGV Montpellier-Perpignan
- Producteurs d'Occitanie
- Devenez Agriculteur vigilant pour protéger votre exploitation

12 | GRAND ANGLE

Les Chambres d'agriculture ont cent ans !

15 | ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Face aux crises et difficultés, la solidarité avant tout

17 | EN UN MOT

- Reprise d'une exploitation agricole par une personne retraitée
- Affiliation des NSA - Nouveaux critères des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

18 | PROAGRI

- Piloter son irrigation à l'aide de capteurs auto-construits
- AGRIPREDICT® - Recevoir les alertes en cas de phénomène climatique extrême

19 | AGENDA

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

T.: 04 67 20 88 00 / communication@herault.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault : Mas de Saporta Maison des agriculteurs CS 10010 34875 Lattes Cedex

Chambre Info® est le bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Directeur de publication : Jérôme Despey / Rédacteur en chef : Cécile Arrighy / Avec les remerciements à nos services pour leur travail et leur aimable participation. Design : 2024 ©Agence Com Une Exception / Crédits photos : © Marc Ginot, F. Mégou, Justine Bousnier, LTDM, France Bleu, E. Brendle_Hérault Tourisme, France3Régions, Adobe Express, Freepik.com, Photothèque Chambres d'agriculture, CDA France / Photo de couverture : Hélène Suzor. Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur papier PEFC. **Ne pas jeter sur la voie publique.**



Jérôme Despey
Président de la Chambre
d'agriculture de l'Hérault

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LE TERRAIN

14 ▶ Fête de la Truffe à St. Génies des
JANV. Mourgues

2 ▶ Serment d'Assas
FEV.

23 ▶ Visite Elevage avec le préfet F-X.
JANV. Lauch à Argelliers

29 ▶ Salon Millésime Bio
JANV.

du **1^{er}** au **4** ▶ Salon International de
MARS l'Agriculture (SIA)

4 ▶ Réunion avec le préfet F-X.
MARS Lauch et la Fédération des
Chasseurs

29 ▶ GAT Elevage à St. Martin de
MARS Londres

12 ▶ Visite de la Cave de Roquebrun
AVRIL

12 ▶ Problématique de l'eau - Réunion
AVRIL à la Maison des Vins avec les
Vignerons de Saint Chinian

24 ▶ Loi Egalim et actualités agricoles
AVRIL avec la Ministre déléguée
A- Pannier Runacher à Argelliers

ÉDITO

La mobilisation des agriculteurs, exprimée ce début d'année n'est pas restée lettre morte. Cette colère est la nôtre et nous n'avons eu de cesse d'œuvrer pour que les revendications de tous soient non seulement entendues mais traduites par des actes et nous continuons à agir avec toute la conviction qui nous anime.

Actuellement des mesures de soutien tant conjoncturelles que structurelles ont été annoncées et mises en œuvre à l'échelle nationale et départementale et d'autres sont à venir. Elles sont présentées dans ce numéro avec en soutien à vos questions et situations personnelles par la cellule de crise de la Chambre d'agriculture ainsi que le Réseau REAGIR.

Enrichir nos connaissances et notre maîtrise des leviers d'adaptation agricole face au changement climatique fait aussi partie des priorités de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Divers articles proposent des pistes avérées, partagées avec vous au cours de journées techniques, rencontres de territoire ou formation...

Cette année du centenaire des Chambres d'agriculture est aussi pour notre Chambre départementale, l'occasion de se pencher sur les grands moments de son existence et son projet d'avenir porté en priorité par Projet Agricole Départemental Hérault 2030, c'est ce que vous présente le dossier Grand'Angle.

Les élus et moi-même restons mobilisés pour donner des perspectives d'avenir à notre profession qui a toujours su faire preuve de résilience.

Jérôme DESPEY
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault



100 ans
1924-2024
ensemble
OUI, L'AGRICULTURE A DE L'AVENIR !



Méthanisation

Innov'Action

La méthanisation, facteur de valorisation de l'exploitation agricole

Le 3 avril 2024, dans le cadre d'Innov'Action, Bérenger et Aurélien Carrier, producteurs de grandes cultures et de semences, ont présenté à un large public leur site de méthanisation Biométhagri34 à Florensac, le 1^{ère} dans l'Hérault, inauguré en juin 2022.

CONCILIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Confrontés au manque de matière organique et à l'érosion de leurs sols sur des parcelles régulièrement inondées par l'Hérault, Bérenger et Aurélien Carrier ont implanté des cultures intercalaires qu'ils valorisent en alimentant un biométhaniseur. La décomposition de ces cultures

produit un biogaz qui alimente 1 900 foyers des communes de Florensac, Pinet, Pomerols, Marseillan, Saint-Thibéry, Bessan, Béziers et du digestat qu'ils épandent sur l'exploitation : « *de l'or noir pour nos sols* » !

Ces couverts viennent s'intercaler entre deux cultures principales, (par exemple blé, tournesol ou blé, maïs) permettant de maintenir la production alimentaire initiale de l'exploitation.

Les sols sont couverts quasiment 10 mois de l'année, limitant la concurrence des adventices, favorisant la diversification des rotations, la fertilité des sols, et le stockage de carbone.

CONSOLIDER LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION

Dans un contexte de changement climatique et confrontée à la volatilité des marchés en grandes cultures, l'exploitation sécurise désormais 30 % de ses revenus par la vente du biogaz. Elle économise jusqu'à 50 % de ses intrants, en fertilisants mais également en produits phytopharmaceutiques.

En plus de la contribution aux énergies renouvelables, le bilan carbone de l'exploitation est devenu positif, permettant la labellisation Bas Carbone et la vente prochaine de tonnes de carbone.

CONTACT

Rémy Kulagowski
 06 17 32 40 64
 remy.kulagowski@herault.chambagri.fr



« LA DÉCOMPOSITION DE CES CULTURES PRODUIT UN BIOGAZ QUI ALIMENTE 1 900 FOYERS DES COMMUNES DE FLORENSAC, PINET, POMEROLS, MARSEILLAN, SAINT-THIBÉRY, BESSAN, BÉZIERS »

Visite ministérielle dans l'Hérault

Le 26 avril dernier, la Ministre déléguée à l'agriculture, Agnès Pannier-Runacher s'est déplacée à Argelliers sur la ferme de l'Hort en élevage caprin, pour échanger avec les organisations agricoles professionnelles sur la mise en œuvre de la loi Égalim et les questions d'actualités agricoles du département.

ÉCHANGES SUR L'APPLICATION DE LA LOI ÉGALIM

Au cours d'une table ronde, 3 sujets relatifs à la loi Égalim ont été abordés par la Ministre avec les organisations professionnelles agricoles héraultaises :

- ▶ Travailler à une loi applicable dans les différentes filières
- ▶ Contrôler sur le terrain : objectif de 10 000 contrôles en 2024
- ▶ Appliquer la loi Égalim en restauration collective.

Jérôme Despey a rappelé la nécessité d'application de la loi Égalim et son adaptation aux différentes filières de production. Il a demandé à la Ministre de réfléchir à la loi Égalim à l'échelle européenne, à l'intégration des marques de distributeurs dans la loi et à l'élaboration anticipée du calcul des prix.

Enfin, il a salué les services de la Préfecture pour la réalisation des contrôles et le règlement dans les délais du fonds d'urgence viticole.



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture, Agnès Pannier Runacher, Ministre déléguée à l'agriculture, Simon Jansana, éleveur caprin ©Cécile Arrighy



©Justine Boussier

CONTACT

Rémy Kulagowski
06 17 32 40 64
remy.kulagowski@herault.chambagri.fr

Les couverts végétaux pour préserver les sols

C'est à Saint-Jean-de-Libron le 20 février dernier, sur une parcelle des pépinières Cros-Viguiier, que la Chambre d'agriculture Hérault a présenté une vitrine de couverts végétaux implantée en partenariat avec les producteurs, les différents partenaires semenciers et techniques.

DES MÉLANGES ADAPTÉS À CHAQUE CULTURE

Les mélanges présents comprenaient des espèces telles que la moutarde, le radis fourrager, la phacélie ou encore du sarrasin. « L'objectif de cette vitrine est de trouver l'assemblage qui pourrait répondre au mieux aux conditions spécifiques du système de culture du producteur » précise Rémy Kulagowski, chargé de mission en grandes cultures à la Chambre d'agriculture.

DES OUTILS APPROPRIÉS

La gestion de ces couverts végétaux peut être réalisée à l'aide d'outils communément utilisés par les producteurs, mais peut aussi être facilitée à l'aide d'outils dédiés. Cette matinée a permis la démonstration d'outils appropriés pour la destruction des couverts tels qu'un rolo-faca ou un déchaumeur-scalpeur. A suivi, une comparaison de différents semoirs à dents ou à disques permettant de semer directement dans cette biomasse, ici une culture de lentille, a eu lieu avec la présence de différents constructeurs partenaires de la matinée.

Au regard de l'intérêt croissant du monde agricole envers cette pratique exigeante mais bénéfique pour le sol et sa fertilité, d'autres matinées techniques de ce type seront organisées. Vous en serez bien sûr informés.

GAT Elevage



Le GAT élevage s'est déroulé cette année le 29 mars 2024 dans le territoire des Hautes Garrigues à Saint-Martin de Londres. Ce fut l'occasion pour le Président de la Chambre d'agriculture Jérôme Despey, entouré des élus Brigitte Singla et Raymond Llorens et du représentant de la Communauté de Communes du Grand Pic-Saint-Loup, Laurent Senet, lui-même éleveur, d'aborder les questions actuelles de la filière et du territoire.

LA PAC S'INVITE AU GAT

Après un exposé de Margot Simler, la nouvelle conseillère en développement

et en élevage du secteur, sur le viti-pastoralisme et la complémentarité possibles des activités, un bilan de situation de la PAC 2023, première année de la réforme a été présenté. Ce dernier exposé a généré des échanges entre élus et les éleveurs présents. Notamment les effets, de la rétopolation issus du chargement des surfaces pastorales à 0,2 UGB¹/ha ont fait état de la difficulté du respect de ce critère et de l'aberration qu'il représente dans nos conditions méditerranéennes. Il a été également signalé les effets hétérogènes de la nouvelle aide à l'UGB bovine suivant la typologie des exploitations.

L'assemblée a également fait état des retards de paiements et de leur échelonnement.

Cette rencontre s'est prolongée par

la visite de l'exploitation de la Ferme Coste Belle en élevage de bovins transhumants d'Antoine et Pascal Teisserenc, exemple de transmission d'exploitation.

¹ Unité Gros Bétail



Jérôme Despey, président de la CDA34, Raymond Llorens, élu à la CDA34 & Pascal Teisserenc, éleveur
©Florian Mégou

Adaptation du vignoble à la sécheresse

La Chambre d'agriculture étudie depuis plusieurs années différents leviers d'adaptation du vignoble à la sécheresse



« Constitution de mulchs sur une parcelle d'essai à partir de différentes dates de destruction des couverts. Tous les millésimes ou terroirs ne se prêtent pas facilement au développement de cette pratique. En l'absence d'irrigation, une pluviométrie hivernale d'au minimum 200 mm apparaît comme une condition indispensable ; à nuancer avec une bonne connaissance du sol et de sa réserve utile pour éviter les déconvenues. »

Parmi les pistes explorées figure l'utilisation de mulchs¹ issus de couverts semés à la fin du cycle précédent. Les essais menés dans l'Hérault visent à trouver le bon compromis entre une destruction des couverts trop tardive, qui met en péril la productivité de la vigne, et une destruction trop précoce, qui pénalise la production de biomasse donc l'efficacité du mulch. Un outil d'aide à la décision adapté aux conditions locales est en cours de développement afin d'aider les viticulteurs à raisonner le choix de la date de destruction.

RESTREINDRE LES RISQUES D'ÉCHAUDAGE

Sur les parcelles suivies en 2023, les mulchs obtenus ont permis de conserver l'humidité du sol plus longtemps dans l'inter-rang et de

créer un microclimat plus frais dans l'environnement des ceps*. Dans le Biterrois, cependant, la faible pluviométrie n'a pas permis aux couverts de pousser suffisamment et des apports exogène de paille ont dû être réalisés. En plein été, ces apports complémentaires ont permis d'abaisser de 5-6°C la température mesurée dans l'environnement des ceps* par rapport à la modalité « sol nu ». Un tel écart de température réduit les risques d'échaudage et induit mécaniquement une baisse de la demande évaporative de l'air.

*moyenne entre la température de la zone fructifère et celle au niveau du tronc à 20 cm du sol

TESTER DES PRATIQUES POUR ATTÉNUER LE STRESS DE LA VIGNE

D'autres pratiques culturales sont à l'étude tels que l'emploi de biostimulants pour diminuer l'évapotranspiration ou des amendements à base de biochar² pour augmenter la réserve utile du sol. L'un

des biostimulants testés en 2023 s'est révélé assez prometteur même en l'absence d'irrigation sur la parcelle. Des tests complémentaires sont prévus en 2024 avant de communiquer sur les résultats. Prise isolément, chacune de ces pratiques montre toutefois une efficacité limitée face à des stress hydriques ou thermiques sévères. L'objectif est donc d'identifier des combinaisons optimales de leviers qui tiennent compte également de la marge de manœuvre dont dispose chaque exploitation. »

« EN PLEIN ÉTÉ, CES APPORTS COMPLÉMENTAIRES ONT PERMIS D'ABAISSEZ DE 5-6°C LA TEMPÉRATURE MESURÉE ».

CONTACT

Jouanel Poulmarc'h
06 18 36 81 86
jouanel.poulmarch@herault.chambagri.fr

¹ Mulch : désigne une couverture de sol- ici, par des matériaux d'origine organique.

² Biochar : signifie charbon d'origine végétale

Dégâts de lapin : Une situation critique qui va crescendo pour les productions agricoles depuis 2019

Depuis plusieurs années, la situation des dégâts de lapin dans le département est extrêmement préoccupante pour les cultures agricoles. La prolifération du lapin de garenne cause ainsi des pertes économiques considérables aux agriculteurs.

FAIRE FRONT À LA PROLIFÉRATION GALOPANTE

Malgré son classement nuisible (ESOD - Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts au sens du code de l'environnement), sous la pression de la Chambre d'agriculture, sur 12 communes (dites rouges) à l'Est de Montpellier et la mise en place de mesures renforcées sur 9 autres communes (dites orange), par les services de l'Etat, les populations de lapin ne diminuent pas et ce malgré le déploiement de mesures de lutte réglementaires.

Cette situation inédite a conduit le préfet de l'Hérault, François-Xavier Lauch, le 6 mars dernier à réunir l'ensemble des maires des communes impactées, les opérateurs, autoroutiers et ferroviaires, la Fédération des chasseurs et la Chambre d'agriculture afin de mobiliser les énergies pour endiguer cette prolifération. A cette occasion, la Chambre d'agriculture a demandé des mesures fortes suivantes :



© Lapins de Garenne ©freepik



Dégâts sur vigne



Dégâts sur pommier

FAIRE OBSTACLE AU NUISIBLE ET PROTÉGER LES CULTURES

- ▶ L'autorisation du tir de nuit pour les agriculteurs et les piégeurs sur les communes ESOD (car le lapin ne sort plus en journée rapidement après l'ouverture de la chasse). Les agriculteurs doivent pouvoir effectuer ce tir de nuit jusqu'à minuit sur leur exploitation pour préserver leurs cultures
- ▶ La multiplication du furetage avec des piégeurs d'autres secteurs (dont hors département) venant prêter main forte sur ces communes
- ▶ Le couplage systématique lors des opérations de furetage du tir avec furet
- ▶ La venue de louvetiers d'autres secteurs pour aider sur l'Est du département
- ▶ La venue, sur les communes ESOD, des chasseurs d'autres communes pour augmenter la pression de chasse

- ▶ Le débroussaillage des propriétés privées pour permettre les actions de chasse et de piégeage, avec mise en demeure par les maires des communes ESOD
- ▶ L'action des gestionnaires des infrastructures autoroutières, ferroviaires et BRL afin d'accélérer le doublement de leur clôture en « clôture anti-lapin », faire procéder au nettoyage de leurs délaissés et réaliser en masse du furetage et du piégeage.

Le plan d'action du préfet de l'Hérault doit confirmer les mesures qui sont déployées et attendues par la profession agricole et la Chambre d'agriculture.

CONTACT

Renaud Lachenal
06 27 63 28 00
renaud.lachenal@herault.chambagri.fr

La LGV Montpellier-Perpignan

Défendre, accompagner, réparer



©www.ligne-montpellier-perpignan.com

Le 16 février 2023, le projet de la future ligne grande vitesse qui reliera Montpellier à Perpignan a été déclaré d'utilité publique dans sa phase 1 jusqu'à Béziers.

Montpellier-Béziers c'est 52 km de voie nouvelle, 17 communes traversées et 4 intercommunalités pour 960 ha prélevés. SNCF Réseau, afin de tenir un objectif de début des travaux pour 2029 avec une mise en service de ce 1^{er} tronçon en 2034, s'engage dans un planning d'actions allant d'études géotechniques (fin 2024 et courant 2025) pour implanter ses futurs ouvrages (voie, ouvrages de franchissement), aux opérations d'archéologie préventive (courant 2025 – 2027), dont l'acquisition des terres, nécessaires à la réalisation de l'ouvrage et aux rétablissements de voiries.

Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture se montre vigilante pour défendre vos intérêts.

DÉFENDRE, ACCOMPAGNER, NÉGOCIER, RÉPARER

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, en partenariat avec SNCF Réseau, accompagne les agriculteurs du département en négociant des protocoles d'indemnisation à toutes les étapes de la réalisation de l'ouvrage : acquisition des terrains (indemnité d'éviction pour les pertes de récoltes), réalisation des études de sol, fouilles

archéologiques qui nécessitent des occupations temporaires, prévention des dommages travaux.

C'est aussi pour la Chambre d'agriculture, rechercher à réduire l'impact du projet sur l'économie agricole en mettant en place avec le Département de l'Hérault une « procédure d'aménagement foncier agricole et forestier » pour « réparer » les conditions d'exploitation en favorisant les échanges entre propriétaires ruraux, en améliorant les dessertes et chemins agricoles, ...

COMPENSER

C'est encore pour la Chambre d'agriculture, participer au côté des services de l'Etat à la mise en œuvre de la « compensation collective agricole » pour venir équilibrer l'économie agricole départementale : création de réserves foncières avec le concours de la SAFER Occitanie, le financement de projets collectifs restructurants pour le territoire (irrigation, modernisation des outils collectifs, ...).

Pour plus d'information sur ce projet : www.ligne-montpellier-perpignan

CONTACT

Protocoles indemnitaires et procédure d'aménagement foncier
Renaud Lachenal
06 27 63 28 00
renaud.lachenal@herault.chambagri.fr

CONTACT

Compensation agricole collective
Claire Cazade
06 21 83 68 41
claire.cazade@herault.chambagri.fr

SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE INTERDEPARTEMENTAL RELATIF A L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LE CADRE DE PROJETS SOUS DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le vendredi 3 mai, les présidents des Chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, ainsi que les directeurs des Directions départementales des Finances Publiques des 3 départements, ont signé l'accord-cadre.

Cet accord-cadre, très attendu par les opérateurs fonciers publics et privés, mais aussi par les exploitants agricoles, pose les principes et méthodes d'indemnisation des négociations foncières amiables sous Déclaration d'Utilité Publique.

C'est donc un grand pas de franchi afin de permettre un traitement

équitable de l'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles, à l'approche de la future Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) par SNCF RESEAU et du démarrage de l'ouvrage routier, Contournement Ouest Montpellier (COM) avec les ASF/Vinci.

Ce cadre indemnitaire posé va permettre à chaque département signataire de formaliser son propre protocole d'indemnisation local afin de proposer des montants indemnitaires forfaitaires pour les exploitants agricoles et ainsi faciliter les négociations amiables ou judiciaires avec les opérateurs fonciers. Pour l'Hérault, il attendu courant juin 2024.

Télécharger l'accord-cadre interdépartemental : <https://herault.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/juridique-et-foncier/acquisitions-foncieres/>



Producteurs d'Occitanie

Association de producteurs depuis 2018

L'association Producteurs d'Occitanie est une association de producteurs (une 50aine) en productions BIO, HVE et issues de toute la diversité qui crée nos richesses locales !

Basée au marché gare de Montpellier, les producteurs se sont regroupés pour ensemble atteindre des marchés qu'individuellement ils ne pourraient pas obtenir, avec des prix d'achat qui sont ceux des agriculteurs.

Le président de l'association précise : « Producteurs d'Occitanie, c'est très pratique pour nos clients : il y a une seule facturation pour une diversité de produits locaux, de saison et livrés par l'association ! »

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est historiquement liée à cette association dont elle est membre fondateur. Dans ce contexte, Laure Tézenas du Montcel, chargée de mission, entretient des échanges réguliers en appui et préconisations auprès de l'association.

Le Bureau de l'association est constitué par le président Bertrand Duhil de Bénazé arboriculteur à St. Jean de Védas, la vice-présidente Marcia Vegas maraichère à Valergues, le secrétaire Kader Lakhri maraicher à Mudaison, la trésorière Céline Michelon, vigneronne à Villeveyrac et élue de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et François Garcia, viticulteur à Quarante et élu Chambre d'agriculture.

PRODUCTEURS D'OCCITANIE EST EN RÉSEAU AVEC 7 AUTRES PLATEFORMES EN OCCITANIE

qui font toutes partie de APPRO une association créée en 2020 par la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie pour renforcer les possibilités de mutualisation entre producteurs.



©LTDM

UN MARCHÉ CONSIDÉRABLE

Avec 500 000 habitants et une politique alimentaire extrêmement dynamique, la métropole de Montpellier constitue en soi un marché énorme, les collèges de l'Hérault représentent au moins 25 000 repas/jour, la ville de Montpellier au moins 16 000 repas/jour et les lycées d'Occitanie 1 570 000 repas/jour. C'est dire que le marché est vaste ! Depuis 2019, l'association a petit à petit développé son réseau de clients du secteur alimentaire. Aujourd'hui l'association couvre le champ de la restauration collective (les cantines), de la restauration commerciale (restaurant, traiteur) et de l'alimentation solidaire.

CONTACT

Laure Tézenas du Montcel
06 18 36 81 71
tezenas@herault.chambagri.fr

COMMENT SAVOIR SI MOI PRODUCTEUR, JE PEUX TRAVAILLER AVEC PRODUCTEURS D'OCCITANIE ?

Rien n'est plus simple, le mieux est d'avoir un échange direct avec l'équipe engagée au quotidien dans l'association :

- ▶ **Philippe Astié** au 07 82 85 47 83
prodcc.philippe@outlook.fr
commercial de l'association
- ▶ **Nathalie Schenk** au 07 71 71 28 01
prodcc.nathalie@outlook.fr
gestionnaire de l'association.

Comme le disent Nathalie et Philippe « Grâce à cet échange direct nous pouvons identifier ensemble le champ des possibles ! nul besoin de produire en grande quantité : la qualité est privilégiée ! ».

Devenez Agriculteur vigilant pour protéger votre exploitation



©France Bleu

Renforcer la sécurité des exploitations agricoles par la prévention, voici l'objectif partagé par la Préfecture, la Chambre d'agriculture, la gendarmerie, la police nationale, la FDSEA et les Jeunes agriculteurs depuis 2015. Ce partenariat est renouvelé de 2024 à 2026. Comment se traduit cette collaboration sur le terrain ?

Dans le cadre de la politique de respect des données personnelles, si vous ne souhaitez pas recevoir ces sms, merci de nous le signaler afin que votre numéro soit supprimé de la base de données. A contrario, pour être certain d'être destinataire, vous pouvez nous contacter pour vérifier que nous avons bien votre numéro.

CONTACT
Nathalie Rouberol
04 67 20 88 55
nathalie.rouberol@herault.chambagri.fr

ECHANGER AVEC RÉACTIVITÉ

La gendarmerie et la Chambre d'agriculture, par la désignation d'interlocuteurs à l'échelle départementale et de chaque compagnie de gendarmerie, échangent de manière instantanée pour cibler des informations et organiser la prévention sur les territoires.

ALERTER

Elles ont mis en place un dispositif d'alerte qui permet d'informer rapidement par SMS les agriculteurs en cas de vols ou dégradations touchant le milieu agricole (les cultures, le matériel, les bâtiments).

- ▶ Vous êtes agriculteur à titre principal, à titre secondaire ou cotisant de solidarité, et si votre numéro de portable est connu de la Chambre d'agriculture, vous serez susceptible de recevoir les alertes par SMS de la part de la gendarmerie.

- ▶ Les SMS seront ciblés géographiquement et le dispositif fonctionne 24H/24 et 7j/7. Le coût de ce dispositif est totalement pris en charge par la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE VOS EXPLOITATIONS

Dans le cadre de cette collaboration, en tant qu'exploitant agricole, vous pouvez bénéficier d'une visite de sécurité sur votre exploitation. Un correspondant sûreté de la brigade de gendarmerie vous donnera des conseils de prévention personnalisés.

Contactez le 17 pour exprimer votre besoin auprès de la brigade locale.

Si vous avez subi un vol ou une dégradation, le dépôt de plainte est fortement conseillé. C'est en effet la première étape indispensable à l'action de la gendarmerie. Pour faciliter votre dépôt de plainte, utilisez le service de pré-plainte en ligne. <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

CONTACT

Pour toute question sur le partenariat
Céline Brossard
06 03 95 13 39
celine.brossard@herault.chambagri.fr

Raymond Llorens
06 33 98 74 98
Elu de la Chambre d'agriculture,
correspondant départemental de la
gendarmerie



GRAND ANGLE :

Les Chambres d'agriculture ont cent ans !



Depuis 1924, notre agriculture a été au cœur de toutes les évolutions et de tous les événements vécus par la société française. Au travers de grandes étapes, les agriculteurs ont continué à assumer leur rôle essentiel : nourrir la population tout en développant des productions d'excellence qui constituent des références au-delà de nos frontières. C'est pour répondre à ces multiples enjeux qu'ont été créées en 1924 les Chambres d'agriculture afin d'accompagner, de développer et de représenter tous les agriculteurs et toutes les agricultures face aux évolutions sociétales.

En 100 ans, elles ont affronté des moments historiques forts à vos côtés. Elles ont su s'adapter, se transformer,

participer à la reconstruction et à la transformation de notre agriculture.

LE LIVRE : 100 ANS D'HISTOIRE

Plusieurs éditions sont parues pour célébrer l'évènement. Le livre « 100 ENSEMBLE, 100 ANS D'HISTOIRE » permet de retrouver les grandes dates et faits marquants des Chambres d'agriculture, depuis leur création jusqu'à aujourd'hui, avec des témoignages de personnalités.

Cet ouvrage, disponible en ligne et en version papier, évoque la grande Histoire, les étapes de l'institution et à travers elle, les grandes évolutions de l'agriculture et plus largement de la société française.

A DÉCOUVRIR

ici →



LA FRESQUE DES 100 ANS DE L'AGRICULTURE EN OCCITANIE

A l'occasion de ce centenaire, les Chambres d'agriculture d'Occitanie ont conçu une fresque collaborative inédite. Il s'agit d'une série de 13 panneaux retraçant l'évolution extraordinaire de l'agriculture dans les 13 départements de notre région depuis 1924 jusqu'à nos jours. Ils mettent en lumière les chapitres riches et variés de notre histoire agricole : des moments marquants aux innovations audacieuses, des succès mémorables aux défis relevés avec courage par nos agriculteurs.

DÉCOUVREZ
LA FRESQUE

ici →



Zoom sur les dates héraultaises

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a choisi d'illustrer l'agriculture de notre département avec **cinq dates marquantes** réunies sur un panneau à découvrir :

Téléchargez les 2 livrets et de la fresque régionale : <https://100ans.chambres-agriculture.fr/>
<https://100ans.chambres-agriculture.fr/>

Téléchargez la fresque Hérault : <https://herault.chambre-agriculture.fr/chambre-dagriculture/100-ans-des-chambres-dagriculture/>

A DÉCOUVRIR

ici →



1969

MISE EN EAU DU BARRAGE DU SALAGOU

En 1959, le projet de barrage est lancé, dans le but de créer une réserve d'eau qui favoriserait une diversification des cultures (notamment la production fruitière). L'ouvrage permettra aussi d'écrêter les crues du fleuve Hérault. Les travaux débutent en 1964 et la mise en eau est achevée en 1971. Le Salagou est aujourd'hui le plus grand lac de l'Hérault et conforte son rôle de réserve d'eau pour la lutte contre les incendies et l'irrigation d'un vignoble vertueux et d'agriculture qui protège de l'érosion. Il constitue aussi un fort attrait touristique.



Salagou© E_Brendle_Herault_Tourisme

1973

PLAN DE RÉNOVATION DE LA VITICULTURE MÉRIDIONALE

Jacques Chirac alors ministre de l'Agriculture, présente le 8 février 1973 aux viticulteurs du Languedoc-Roussillon son " Plan de rénovation de la viticulture méridionale " élaboré avec la Chambre d'agriculture. Une mesure qui va impulser le renouveau qualitatif des vins de la région, avant la naissance quelques années après, des vins de Pays d'Oc et de la Reconversion Qualitative Différée. Aujourd'hui, elle soutient pleinement la compétitivité du vignoble du Languedoc-Roussillon et regarde vers l'avenir avec l'intégration de cépages tolérants, avec la double exigence de qualité et de tolérance aux maladies.

1992

CAUSSES MÉRIDIONAUX

En 1992, un projet ACNAT (futur LIFE Nature, programme européen de financement des actions de protection de la biodiversité) est déposé dans l'objectif d'un travail partenarial éleveurs, élus locaux, environnementalistes, chasseurs en vue de la préservation et la mise en valeur des milieux ouverts pastoraux, préfigurant le zonage Natura 2000. L'Association des Causse Méridionaux (ACM) voit le jour le 15 avril 1994, afin de conduire ce projet agro-environnemental alors inédit dans la région par son ambition et sa forme de pilotage.

5 000 ans de pastoralisme ont façonné le paysage Causse.

Au travers du projet ACM, les éleveurs continuent d'œuvrer par du pastoralisme et des actions concrètes (ouvertures mécaniques des milieux, mesures agroenvironnementales, restauration de mares naturelles et lavognes ...) pour le maintien de ces milieux ouverts, sources de biodiversité et de ressources alimentaires variées pour leurs troupeaux.

« UN PROJET ACNAT (...) UN TRAVAIL PARTENARIAL ÉLEVEURS, ÉLUS LOCAUX, ENVIRONNEMENTALISTES, CHASSEURS EN VUE DE LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX OUVERTS PASTORAUX ».

1994

PREMIÈRE INTRODUCTION EN FRANCE DE LA PINK LADY®

La pomme Pink Lady® est née en Australie en 1973 mais c'est principalement dans l'Hérault que les premiers arbres de la variété ont été plantés en France ! Le département en est toujours aujourd'hui l'un des bassins de production les plus importants. Dans l'Hérault, Cofruid'Oc et SICA de Mauguio, récoltent et commercialisent la Pink Lady®, marque déposée dite « club », qui répond à un cahier des charges très exigeant. Aujourd'hui, 3e pomme la plus consommée en France, elle assure une valorisation économique aux exploitations en pomiculture de l'Hérault. Depuis son introduction en France, SUDEXPE est la première station d'expérimentation française à travailler la Pink Lady® pour adapter son itinéraire technique aux différents enjeux, comme l'optimisation de la ressource en eau.



2019-2020

ACCOMPAGNEMENT À LA STRATÉGIE CONCHYLICOLE

L'Hérault est le premier département conchylicole de Méditerranée. Un contrat de filière à horizon 2030 a été construit, afin de pérenniser les savoir-faire et développer la filière en Occitanie. Une étude stratégique préalable dressant un état des lieux a été menée en 2019 et 2020 par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, afin de proposer des axes de développement. Cette stratégie

a permis à la filière conchylicole de répondre aux grands défis. Sous la houlette du Président du Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (CRCM) la 1^{ère} coopérative « fonctions supports » de conchyliculteurs à l'échelle de la Méditerranée a été créée en 2023. Porteuse de projets de développement économique, sanitaire et de rénovation, elle a pour ambition d'obtenir l'agrément « Organisation de producteurs ».



ET DEMAIN ?

« 100 ans, ensemble », c'est désormais 100 ans à venir et 100 projets pour demain. Ainsi, les Chambres d'agriculture ont collecté et compilé en un livre plus de 100 projets conduits par les Chambres départementales et régionales, dont le caractère innovant, la durabilité et l'efficacité contribuent à construire l'agriculture de demain.

Concrètement, c'est par son Projet agricole Départemental (PADH 2030) que la Chambre d'agriculture

Hérault porte sa vision d'avenir de la ferme Hérault. Projet tourné vers la prise en compte du changement climatique qui inclut la problématique du déficit hydrique et des aléas, la considération des contextes sociétaux et économiques, la préservation des ressources productives, l'agroécologie, la diversification des cultures et activités et le renouvellement des installations avec pour finalité, des exploitations agricoles vivables et viables.

Plus que jamais nous l'affirmons : oui, l'agriculture a de l'avenir !



DÉCOUVREZ
LE LIVRE

ici →



Face aux crises et aux difficultés, la solidarité avant tout

La mobilisation agricole d'ampleur nationale et européenne de ce début d'année 2024, a démontré le malaise de notre agriculture en attente forte d'un meilleur revenu et de reconnaissance de son métier.

DES CAUSES CONJONCTURELLES ET STRUCTURELLES

Cette dernière décennie est particulièrement marquée par les crises. Qu'il s'agisse de crises en lien avec le changement climatique avec les événements de sécheresse, de gel, de grêle... ou celles liées à la conjoncture économique, l'inflation, avec la baisse de consommation du vin, des produits bio, la perturbation des marchés à l'international..., les exploitations agricoles doivent faire face à ces difficultés conjoncturelles et

aussi structurelles. Certaines seront plus armées que d'autres pour les affronter. La Chambre d'agriculture a pour rôle de vous éclairer et vous accompagner dans cet environnement en faisant le relais des dispositifs de solidarité nationale d'une part et en mettant en œuvre une solidarité à l'échelle départementale.

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Des dispositifs à l'échelle nationale

Mesures de soutien aux aléas climatiques 2023 et de trésorerie

En ce début d'année 2024, nous vous avons informé et accompagné sur les dispositifs de solidarité nationale (cf. site de la Chambre d'agriculture : <https://herault.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/aides/>)

- ▶ **Indemnité de Solidarité Nationale de pertes de récolte (ISN) crises climatiques 2023**
- ▶ **Indemnité de Solidarité Nationale de pertes de fonds (ISN) crises climatiques 2023**
- ▶ Remboursement des taxes GNR 2023, 2022, 2021
- ▶ Dispositif fonds d'urgence viticulture
- ▶ Deuxième dispositif d'aide de crise pour l'agriculture biologique

D'autres mesures structurelles sont à venir

Le dispositif de soutien de crise à la viticulture annoncé par l'Etat prévoit, en complément des mesures d'urgence de trésorerie, une mesure structurelle d'arrachage temporaire. Cette mesure a pour objectif d'accompagner la profession pour la restructuration et adaptation du vignoble français au marché. Ce dispositif de soutien, en cours de montage au plan européen, prévoit une mesure d'arrachage temporaire de 2 500 euros/ha et un allongement de la durée des autorisations de plantation de 5 à 8 ans. Cette mesure sera complétée par une mesure d'arrachage définitif pour un



projet de diversification, soutien porté à 4 000 euros/ha. L'État français apporte une enveloppe de 150 millions d'euros répartie sur deux ans et qui sera complétée par les fonds de l'OCM viticole. Cette mesure devra s'engager à compter du 15 octobre 2024.

A cette date, le contenu de cette mesure n'est pas encore communiqué et nous attendons les arbitrages entre l'Etat et l'Europe. La Chambre d'agriculture vous tiendra au courant dès qu'elle aura des informations.

« CE DISPOSITIF DE SOUTIEN (...) PRÉVOIT UNE MESURE D'ARRACHAGE TEMPORAIRE DE 2 500 EUROS/HA ET UN ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES AUTORISATIONS DE PLANTATION DE 5 À 8 ANS ».

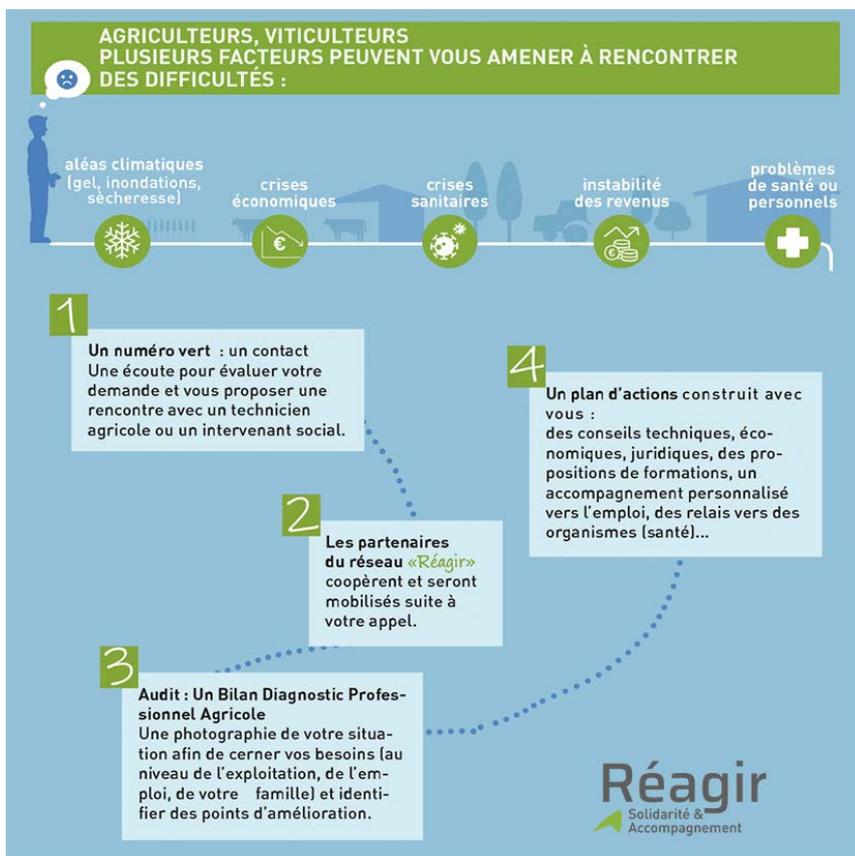
ENQUÊTE DU GOUVERNEMENT AUPRÈS DES VITICULTEURS POUR LA RÉDUCTION DÉFINITIVE OU TEMPORAIRE DU POTENTIEL VITICOLE

La Chambre d'agriculture relaye une enquête de FranceAgriMer, visant à évaluer l'ampleur et les priorités pour la réduction du potentiel viticole français.

Jusqu'au 12 juin 2024, accédez et participez en ligne à l'enquête d'intention d'arrachage de vignes : <https://urlz.fr/qIGQ>.

Les réponses à cette enquête d'intention seront utilisées à des fins statistiques pour évaluer les surfaces de vigne concernées par une future aide à la réduction temporaire ou définitive du potentiel viticole français et pour ajuster le dispositif futur aux besoins exprimés.

Pour consulter le communiqué de presse du ministère de l'Agriculture : <https://urlz.fr/qOOi>



« RÉAGIR C'EST NE PLUS ÊTRE SEUL FACE À UNE MONTAGNE DE SOUCIS, POUVOIR ÉCHANGER, REMETTRE LES CHOSES DANS L'ORDRE ET S'ATTAQUER AUX PROBLÈMES UN PAR UN .

- ▶ Vous vous sentez particulièrement fragilisé et/ou submergé face à une situation d'instabilité, **Contactez :**
reagir34@languedoc.msa.fr
Numéro vert 0 800 100 362
- ▶ Malgré vos projets, vos projections sur l'avenir, vous avez du mal à cerner vos besoins et comment passer à l'action, contactez la Cellule de crise.

DES DISPOSITIFS À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

La Chambre d'agriculture met en œuvre une solidarité départementale avec notamment son action engagée dans le réseau REAGIR.

Ceux qui ont pu bénéficier du dispositif REAGIR témoignent :

- ▶ « Réagir c'est ne plus être seul face à une montagne de soucis, pouvoir échanger, remettre les choses dans l'ordre et s'attaquer aux problèmes un par un. »
- ▶ « Avoir une personne positive, disponible et à l'écoute pour mettre à plat mes problèmes et chercher ensemble des solutions adéquates. Ça m'a donné, redonné, de l'énergie. ».

UNE SYNERGIE D'ACTIONS ET D'ENGAGEMENTS

Les partenaires¹ de ce réseau REAGIR participent aussi avec d'autres acteurs à un nouveau réseau de « Sentinelles » mis en œuvre dans le cadre du dispositif national Mal être et destiné à la détection des agriculteurs fragilisés.

Les sentinelles sont des personnes volontaires qui interviennent dans le cadre de leur activité professionnelle ou non, dans un engagement citoyen. Seules les personnes formées et bénéficiant du dispositif d'accompagnement peuvent être considérées comme sentinelles. Elles ont pour mission principale d'écouter et d'orienter. Elles agissent avec bienveillance et discrétion dans le respect de la personne et sans porter de jugement. Elles garantissent la confidentialité des informations reçues.

CELLULE DE CRISE

La Chambre d'agriculture a mis en place une cellule d'aide permanente avec un numéro d'appel unique pour vous aider dans vos difficultés.
04 67 20 88 17

DES STRATÉGIES POUR ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE

Enfin la Chambre d'agriculture se distingue aussi dans l'accompagnement de l'agriculture départementale par ses actions de recherche et développement qu'elle conduit avec d'autres partenaires, comme par exemple, sur les cépages résistants, sur l'irrigation, sur le développement de nouvelles filières et sur l'accompagnement à la diversification. Avec le, PADH 2030 (Projet Agricole Départemental), elle mobilise les acteurs utiles pour construire et rendre accessibles ces solutions.

¹ Le réseau Réagir 34 : Chambre d'agriculture, Adaseah, MSA, Ministère, Département 34, COMIDER, CERFRANCE Midi Méditerranée, FDSEA 34

Reprise d'une exploitation agricole par une personne retraitée

Les conditions de reprise d'une exploitation agricole par une personne déjà retraitée ont subi d'importantes modifications. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2023, une personne retraitée qui reprend une exploitation agricole (activité de non-salarié agricole), voit sa retraite suspendue et ce quel que soit son régime de retraite.

Si vous êtes dans cette situation et déjà retraité, rapprochez-vous de votre caisse de retraite. Pour toutes questions sur le cumul-emploi-retraite ou la reprise d'une exploitation agricole rapprochez-vous de la MSA du Languedoc.
Tel : 04 99 58 30 00
ou via votre espace privé

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS AGRICOLES CONCERNÉES ?

Cette loi concerne toutes les activités assujetties au parcellaire pour l'affiliation MSA (viticulture, élevage ovin, bovin, caprin, arboriculture, maraîchage ...).

CES DISPOSITIONS PERMETTENT :

- ▶ Des possibilités de cumul emploi-retraite, ni la reprise d'exploitation dites « hors-sol », non assujettie au parcellaire (apiculture, élevage de volailles, ...)
- ▶ La reprise d'une exploitation de subsistance par une personne retraitée d'une activité de non-salarié agricole (limite fixée au 2/5^{ème} de la SMA ou Surface Minimale d'Assujettissement, soit 1.60 ha en vigne).

Source : l'Article L732-39 du code rural, à consulter sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Source : CCMSA : <https://languedoc.msa.fr/lfp/retraite/cumul-emploi-non-salaries>



© adobe Express

Affiliation des NSA : Nouveaux critères des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole



©Freepik

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'article 17 de la LFSS¹ pour 2024 modifie les conditions d'affiliation des personnes non retraitées dont l'activité professionnelle non salariée agricole (NSA) génère un revenu professionnel d'au moins égal à 800 SMIC/an et sans qu'il soit nécessaire qu'ils atteignent au préalable les seuils de la cotisation de solidarité. (Source MSA)

Ce qui signifie que déclarer dans son dossier d'affiliation un revenu tel que cité ci-dessus, a pour conséquence d'être affilié comme chef d'exploitation et ce, même en l'absence de SMA² ou d'un temps de travail supérieur à 1 200 heures.

¹ Loi des finances et de la Sécurité Sociale

² Surface minimum d'assujettissement

Piloter son irrigation à l'aide de capteurs auto-construits : fabrication d'une sonde hydrique

PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Rechercher la sobriété en termes d'irrigation pour consommer le moins d'eau possible et répondre au bon moment au besoin le plus juste pour irriguer sa vigne, ... C'est tout l'enjeu de cette formation.



UN OUTIL D'AIDE À LA PRISE DE DÉCISION

Cette formation de 2 jours pour vous aider à piloter une stratégie hydrique à l'aide de capteurs d'humidité lowcost auto-construits (Sonde PiLowtech), a été minutieusement préparée par les conseillers/formateurs de la Chambre d'agriculture, au cours d'ateliers expérimentaux et collectifs qui ont permis de mesurer toute l'utilité de ce savoir-faire grâce auquel vous pourrez ainsi déterminer s'il est nécessaire ou pas de d'irriguer précocement votre vigne.

Une 1ère session de formation animée par les conseillers Mathieu Grémillet et Paul Katgerman, a déjà eu lieu les 18 et 22 avril 2024 au Domaine des 3 Fontaines au Pouget avec un groupe de viticulteurs impliqués auxquels a été remis un certificat de réalisation à la fin de la formation.

A L'ISSUE DE LA FORMATION VOUS POUVEZ :

- ▶ Construire un capteur capacitif à l'usage de l'irrigation,
- ▶ Définir et suivre une stratégie hydrique au vignoble
- ▶ Raisonner votre gestion de l'eau irriguée



Un stagiaire témoigne :
« Formation adaptée à notre quotidien, qui met en évidence les contraintes et enjeux de demain pour permettre de nous y préparer ».

LA FORMATION EST PRÉVUE EN SALLE ET SUR LE TERRAIN

Sont abordés :

- ▶ La typologie du vignoble, la réglementation,
- ▶ Le fonctionnement d'un capteur et les différents réseaux de communication
- ▶ L'assemblage d'une sonde capacitive, travail de groupe, animé par les conseillers,
- ▶ Les OAD (outils d'aide à la décision) disponibles, utilité et mode d'emploi avec études de cas,
- ▶ Les bonnes pratiques d'installation des sondes Pilowetch auto-construites sur une parcelle de vigne.

Tarif : 700 € - finançable par les OPCI (Vivea, OCAPIAT)

CONTACT

Centre de formation
 04 67 20 88 24
 formationsdesagriculteurs@herault.chambagri.fr
 Plus d'info : <https://urlz.fr/q1d4>

**CHAMBRE
 D'AGRICULTURE
 HÉRAULT**

Recevoir les alertes en cas de phénomène climatique extrême

PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a développé une application web AGRIPREDICT®, vous permettant d'être alerté par Email et SMS de la survenance d'un évènement climatique extrême, gel et vague de chaleur, afin de l'anticiper et de mettre en place des moyens de diminution

du risque sur votre exploitation, en application de préconisations techniques. Si vous ne recevez pas encore ces alertes mail/SMS pensez à vous inscrire gratuitement en ligne : <https://herault.chambre-agriculture.fr/agripredict>



| ALERTE POUR AGIR |

Agenda

1^{ÈRE} ÉDITION DU SALON DES AGRICULTURES MÉDITERRANÉENNES – SAM

Axé sur le territoire et l'agriculture locale avec pour thématique « L'agriculture de demain » il se tiendra les **14 et 15 juin 2024** à **Villeveyrac**.

Venez nous y retrouver dans le village avec 1 stand institutionnel et 1 stand saveurs méditerranéennes. L'entrée est gratuite. Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour en savoir plus et sur <https://herault.chambre-agriculture.fr/>



DIONYSUD 2024

Le salon emblématique dédié à la vigne et la viticulture du grand-sud, se tiendra pour sa 16^{ème} édition au Parc des Expositions de Béziers du **5 au 7 novembre 2024**.

Rendez-vous incontournable des professionnels et espace privilégié pour l'innovation et la filière viticole, la Chambre d'agriculture sera comme à chaque fois présente avec ses ingénieurs pour partager et échanger



avec vous durant 3 jours, vous présenter ses missions et offres de service et animer des conférences. Les coordonnées du stand où nous retrouver et le programme précis de notre participation seront mises en ligne dès que connues dans la page « agenda » du site internet : <https://herault.chambre-agriculture.fr/>

MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS 2024, UNE NOUVELLE SAISON !

Marchés de plein vents ou festifs et gourmands, avec dégustation d'assiettes de produits frais et locaux et animés en soirée, ils se déploient cette année encore dans quelques 25 communes de l'Hérault. De juin à septembre, c'est une belle opportunité

pour les producteurs de rencontrer les consommateurs et augmenter leur visibilité dans une ambiance conviviale. la Chambre d'agriculture vous accompagne du début à la fin pour que la saison batte son plein tout l'été !

CONTACT

Maxime Maillot
06 18 36 83 03
maxime.maillot@herault.chambagri.fr



DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN ÉLEVAGE

Limitation des émissions de méthane, meilleure incorporation des effluents dans le sol



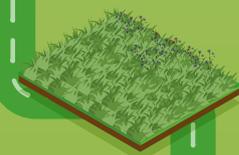
ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS

Gestion durable des forêts, limitation de risque d'incendies, stockage de carbone



CONSERVER LES SOLS

Lutte contre l'érosion du sol, fertilisation des sols, biodiversité



AUGMENTER LA PART D'HERBE DANS L'ALIMENTATION DES RUMINANTS

Stockage de carbone, protection des sols, autonomie protéique des élevages



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS DANS L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

80 KM

de haies plantées

17

diagnostics carbone



PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE VIA L'AGRIVOLTAÏSME

Production d'électricité, protection des cultures, réduction de la consommation d'eau

MODERNISER LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Isolation, production d'énergie, bien-être animal



Suivez-nous !



L'actualité agricole est aussi sur
www.herault.chambre-agriculture.fr

Chambre d'agriculture de l'Hérault
T.: 04 67 20 88 00 - communication@herault.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta Maison
des agriculteurs CS 10010 34875 Lattes Cedex

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté Égalité Fraternité